~~N° 1~~

n° 74.

Rapport de L'extrait d'une lettre de Mr. Cochois Sur le traitement des ulceres par l'usage de la Chaleur actuelle

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Dans cette Lettre Mr. Cochois se plaint d'avoir été prévenu par Mr. Faure sur le traitement des ulceres par la chaleur actuelle - il espere cependant que la difference d'invention et de Commodité pourront reparer la negligence qu'il a mis à les annoncer: car il s'en etoit occupé depuis plusieurs années, au lieu que Mr. Faure savoit (d'après son memoire) n'y avoir pensé que vers 1764. Mr. Cochois ne cherche pas à disputer la primauté, il se contente de faire observer les inconveniens qu'il a trouvé dans l'usage du charbon, qui sont 1°. Le peu de temps qu'ils restent embrasés 2°. La cendre qui se forme a leur surface laquelle au moindre mouvement s'enleve et vient s'attacher a la superficie de la playe. 3°. Les etincelles qui s'en echappent, lesquelles peuvent bruler le malade ou le lit. 4°. l'incommodité d'un rechaud plein de charbon embrasé dont la vapeur nuit au malade et aux assistants. 5°. la maladresse ou la mauvaise volonté de ceux a qui on confie cette sorte d'application 6°. la diversité de situation des ulceres, qui n'admet pas facilement cette application, 7°. la crainte que le malade a d'etre brulé.

C'est pour remedier a ces inconveniens que Mr. Cochois a inventé un Moyen plus simple, plus Commode, moins susceptible d'accident, et qui conserve plus longtemps sa chaleur. Ce sont des plaques de fer plus ou moins grandes, differemment figurées, rougies au feu, assujeties sur un

ARC 49
n° 49

Support, par le moijen duquel on peut sans aucun risque les approcher ou les eloigner a volonté. il fait mention d'un homme de 66 ans, affecté de scorbut, à la jambe duquel il ÿ avoit depuis 8 mois plusieurs ulceres considerables et de très mauvaise qualité, pour le traitement des quels il proposa la chaleur actuelle, qui fut rejettée. ~~parmi~~ ~~les malades~~ plusieurs jours d'un traitement ordinaire, ~~aijant été~~ infructeux, determinerent le Malade a consentir ~~enfin~~ au moijen proposé et en fit usage pendant trois jours. L'odeur du charbon et la maladresse du valet de chambre le firent abbandonner, d'autant plus volontiers encor que le Malade se fiant sur le ~~[illegible]~~ bon effet qu'il avoit procuré, se persuadoit qu'il alloit etre guerí sous peu de jours. mais trompé dans son attente il redemanda l'application de la chaleur actuelle. cette seconde fois Mr. Cochois se servit de ses plaques; ~~en~~ huit jours il s'opera un changement considerable en bien, et au bout d'un mois environ les ulceres furent tout a fait cicatrisés.

Mr. Cochois a emploijé ces memes plaques avec succes dans le traitement des brulures; il n'est cependant pas le seul qui ait eu l'idée de ce moijen. Mr. Brasdor a reclamé cette invention et a fait part à l'Academie de l'emploÿ qu'il avoit fait de plaques de tôle pour le traitement de pareilles maladies. Sans decider ici à qui des deux est due la primauté de l'invention, je ferai remarquer seulement que les plaques de Mr. Brasdor etant plus minces, conservent leur chaleur bien moins longtemps que celles de Mr. Cochois, ce qui les rend inferieures a ces dernieres.

Quoi qu'il en soit personne ne disconviendra, que, l'invention des plaques ne soit une perfection du moijen proposé par Mr. Faure, que l'Academie a ~~deja~~ approuvé, que, c'est par consequent un

moijen plus avantageux et plus sur que les charbons, pour la guerison des brulures et des ulceres; d'ou je conclus que l'Academie ne peut se refuser d'admettre les reflexions et les observations de M.rs Bordas dor et Cochois lorsquelle s'occupera de nouveau de cette matiere.

a paris ce 16 fevrier 1777.

Arrachart

ACADEMIE NATIONALE MEDECINE BIBLIOTHEQUE